





## Conférence Syndicale Mondiale LafargeHolcim Déclaration, Hyères, France 19 Octobre 2016

Nous, représentants du personnel de LafargeHolcim, représentant les travailleurs d'Amérique du Nord, d'Amérique Latine, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Europe et d'Asie, nous sommes réunis à Hyères et avons discuté de nos problèmes communs, de nos objectifs et de nos besoins.

Nous sommes ouverts au dialogue social avec la direction de LafargeHolcim, et ce dans tous les domaines et sur tous les sujets qui affectent les travailleurs. Nous sommes sensibles à la volonté de la direction centrale d'engager ce dialogue, mais nous désirons que ceci se traduise par un engagement plus fort, des solutions en temps opportun et enfin par un accord écrit.

Nous invitons tout particulièrement la direction LafargeHolcim à engager un dialogue dans les domaines suivants :

- Le recours excessif à des travailleurs contractuels et en sous-traitance ;
- Les droits des travailleurs, y compris des conditions de travail décentes ;
- Les droits syndicaux, y compris la participation en matières de Santé et Sécurité ainsi que le droit d'organisation;
- La Responsabilité Sociale pour les salariés LafargeHolcim y compris les sous-traitants

Pour pouvoir engager un réel dialogue social, nous avons identifié les objectifs suivants :

- Nous demandons instamment à la Direction Centrale de négocier de bonne foi un Accord Cadre Global avec IndustriALL et l'IBB. Cet accord doit inclure, entre autres, les sujets suivants :
  - o Les conventions fondamentales de l'OIT
    - Pas de travail forcé (Conventions 29 et 105 de l'OIT)
    - Pas de discrimination ; disposition relative à la rémunération égale (Conventions 100 et 11 de l'OIT)
    - Pas de travail des enfants (Conventions 138 et 182 de l'OIT)
    - Liberté d'association et de négociations collectives (Conventions 87, 98, 135 et Recommandation 143)

- Protection de tous les représentants des travailleurs
- Salaires et conditions de travail décents, y compris la protection sociale
- Environnement de travail sûr et sain
- Engagement d'inclure les fournisseurs et les entrepreneurs dans la mise en place des normes
- Contrôle incluant les organisations syndicales
- O Des mécanismes de résolution de conflit conjoints en cas de conflits n'ayant pu être résolus au niveau local, régional ou national
- Un système de contrôle conjoint avec la direction LafargeHolcim et les organisations syndicales mondiales
- Une participation pleine et significative des travailleurs et de leurs représentants aux matières relatives à la santé et à la sécurité chez LafargeHolcim
- L'établissement d'un Comité Syndical mondial/Conseil d'entreprise Mondial
- Nous sommes désireux de coopérer sur ces sujets et désirons parvenir à un règlement équitable des problèmes mentionnés ci-dessus, mais nous sommes également prêts à entamer des discussions pour pouvoir atteindre ces objectifs.

En signe de bonne volonté, nous demandons à LafargeHolcim d'entamer au plus tôt des négociations sur les accords mentionnés ci-dessus et de confirmer leur volonté de tenir la prochaine Conférence syndicale mondiale en Octobre 2017 en Inde (Delhi) avec la participation de la direction et des organisations syndicales.

Adopté à l'unanimité à Hyères, France, le 19 Octobre 2016